



heures sup no déclaré puis ensuite déclarer mais pas totalement

Par **dede91**, le **20/04/2013** à **14:42**

Bonjour, voila je vais faire licencier , je voulais savoir si je peut réclamer le paiement de mes heures supplémentaire car j'ai été embauché 2002 au 35h et j'ai toujours fais 39h car le patron me disait que j'étais au 39h, et j'ai laissé courrir jusqu'en 2010 ou 2009 ou j'ai commencé a etre plus insistant et j'ai demandé une augmentation qu'il m'a accordé mais en relisant bien la fiche de paie je me suis apercu que j'étais au 164h mensuel et non 169h et je n'ai pas insisté car j'avais peur qu'il m'enleve mon augmentation(famille a nourrir), donc maintenant est ce que je peut réclamer quelque chose ou dois je prendre mon solde tout compte et m'en aller s'en demander mon reste, j'ai une petite rancoeur contre lui car il ne m'a fait aucune concession aucun geste presque comme si j'étais un inconnu apres tout ce temps de travail, si oui que dois je faire exactement
Merci

Par **P.M.**, le **20/04/2013** à **19:40**

Bonjour,
Si vous avez la preuve des heures supplémentaires accomplies, vous pouvez demander une régularisation sur 5 ans rétroactivement...